



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Sur la nouvelle politique tarifaire du réseau européen de recharges ultra-rapide

Question écrite n° 26267

Texte de la question

Mme Emmanuelle Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la nouvelle politique tarifaire du réseau européen de recharges ultra-rapides Ionity. L'opérateur a décidé de changer ses prix à compter du 31 janvier 2020 pour facturer le kilowattheure (kWh) à 0,79 euros au lieu du forfait de recharge à 8 euros actuellement en vigueur. Ce marché de la recharge ultra-rapide est en plein essor et cette société procède d'une certaine hégémonie sur notamment, le réseau autoroutier Français avec quelques 40 stations à ce jour. Plusieurs médias se sont fait l'écho de cette situation titrant que « rouler en Zoé coûtera plus cher qu'en Clio ». En effet, selon une étude pour un véhicule consommant en moyenne 20 kWh pour 100 kilomètres, qui est l'estimation de la consommation d'une Renault Zoé, le coût pour parcourir cette distance sera de 15,80 euros contre moins de 10 euros pour une Renault Clio à moteur thermique avec cette nouvelle grille tarifaire. Or depuis plusieurs mois des dispositions ont été prises par le Gouvernement pour inciter les Français à franchir le pas en abandonnant les véhicules essence ou diesel au profit des véhicules électriques à grands coups d'arguments sur le faible coût pour remplir la batterie de ces véhicules zéro-émission de CO2. M. le ministre déclarait le 2 décembre 2019 lors d'une journée organisée par la Plateforme de la filière automobile (PFA) que « le futur est tout électrique » réaffirmant le soutien du Gouvernement à la voiture électrique et confirmant le durcissement du *malus* dès l'année 2020. Lors de ce même discours, M. le ministre précisait également qu'en ce qui concerne le déploiement des bornes « nous électrifions le territoire, avec un objectif : atteindre 100 000 bornes et 1 million de véhicules en 2022 » et que le Gouvernement prendra « toutes les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs ». Or c'est notamment après ces annonces d'un élargissement rapide du réseau de bornes, que de nombreux consommateurs ont sauté le pas. Aujourd'hui, le compte n'y est plus. Elle lui demande donc quelles dispositions il compte prendre pour lutter contre des tarifications qui peuvent augmenter de plus de 500 % selon la capacité de la batterie du véhicule rechargé sur une simple décision d'un opérateur privé.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Ménard](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26267

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 février 2020](#), page 723

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)